



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS

CD : M. FORNARELLI

Excusé : M. LE PRUNENNEC

PV du 20 janvier 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.
Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonnes.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de LISSES

Fermeture du stade Stéphane Diagana le dimanche 25 janvier 2026 de 8h00 à 13h00.

Arrêté Municipal de la SAINT MICHEL SUR ORGE

Fermeture des terrains (gazon et schiste) du stade Lucien Simon le dimanche 25 janvier 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Réouverture du complexe sportif Serge DASSAULT à compter du 19 janvier 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de WISSOUS

Fermeture du terrain Château Gaillard à partir du 7 janvier 2026 au 8 mars 2026 inclus.

Courriel de VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Fermeture du stade des Bergeries à partir du 13 janvier 2026 jusqu'à nouvel ordre.



COUPES

TIRAGE le 3 février 2026 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier

SENIORS ESSONNE ET DISTRICT, VETERANS, 45 ans, 55 ans, U18, U16 à jouer le 22/02/2026
U14 et U15 F A 8 à jouer le 21/02/2026

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	Cadrage DB 29/01/2026	1/16ème DB 29/01/2026	1/8ème DB 08/03/2026	1/4	1/2
Seniors Essonne		11/01/2026	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
Seniors District			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
Vétérans			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
+ 45 ans			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
+ 55 ans			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
CDM			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
U18			22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
U16		11/01/2026	22/02/2026	05/04/2026	26/04/2026
U14		10/01/2026	21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026
Seniors F à 11	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
Seniors F à 8	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
U18 F à 8	10/01/2026 avant 1/4			04/04/2026	18/04/2026
U15 F à 8			21/02/2026	04/04/2026	18/04/2026

CALENDRIERS

Les calendriers de la phase 2 du critérium U15 F à 8 paraîtront le 23 janvier 2026 pour débuter la compétition le 7 février 2026.

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUES DU 10 JANVIER 2026

Seniors F à 11

Match n° 55264569 * ATHIS-MONS USO 1 / ORSAY BURES FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 janvier 2026.



U18 F à 8

Match n° 55264736 * VIRY CHATILLON ES 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire ES à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation par le club recevant le jour de la rencontre.

Seniors F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

COUDRAYSIEN FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 21 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 19h30, sous réserve de l'éclairage.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 17 JANVIER 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928022 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Seniors F à 11

Match à jouer le 7 mars 2026

PALAISEAU US 1 / ST MICHEL FC 91 1 remis du 29 novembre 2025

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

LONGJUMEAU FC 1 / ST MICHEL FC 91 1 du 24 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 18h00 au stade Frédéric Langrenay N°3, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54652360 du 17 janvier 2026

WISSOUS FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1

Lecture FMI.

Courriel de WISSOUS FC.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA.

Frais d'arbitrage à la charge de LINAS MONTLHERY ESA (art. 17.1 du RSG du DEF).



Seniors F à 8

Match à jouer le 7 mars 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / PORT. ST MICHEL 1 remis du 15 novembre 2025

Match n° 54928022 du 17 janvier 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 2

Demande de BOUSSY-QUINCY FC de changement de date et d'horaire via Footclubs, le 16 janvier 2026 pour jouer le 18 janvier 2026 à 12h15.

Accord d'ETAMPES FC.

Demande non traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour demande tardive.

Match n° 54928025 du 24 janvier 2026

AIGLE FERTOISE 1 / TROIS VALLEES FC 2

Demande d'AIGLE FERTOISE de demande de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 17h00.

U15 F à 8

Match n° 54928206 du 17 janvier 2026

BOISSY FC 91 1 / ATHIS-MONS USO 2

Lecture FMI.

Courriel de BOISSY FC 91.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ATHIS-MONS USO 2.

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO.

U18 F à 8

TI 72h du 17 janvier 2026 à jouer le 4 avril 2026

MAROLLES US FC 1 / VIGNEUX FCO 1

Match à jouer le 7 mars 2026

VILLABE ETS 1 / VIGNEUX FCO 1 remis du 13 décembre 2025

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SACLAS MERREVILLE US 1 / LONGJUMEAU FC 1 du 14 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54928132 du 17 janvier 2026

SACLAS MERREVILLE US 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Courriel de VIRY CHATILLON ES en date du 16 janvier 2026 à 18h23.

Courriel de SACLAS MERREVILLE US.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.



Match n° 54928139 du 24 janvier 2026

VIRY CHATILLON ES 1 / MAROLLES US FC 1

Demande de VIRY CHATILLON ES de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre au 7 mars 2026, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres).

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du District, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

EPINAY ATHLETICO FC Coupe Essonne Seniors du 11 janvier 2026

MASSY 91 FC 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1 : -1 point à EPINAY ATHLETICO FC sur le classement du championnat en Seniors D2/A pour la saison 2025/2026.

FMI NON PARVENUE DU 11 JANVIER 2026

Match n° 55264887 * JANVILLE LARDY ASL 1 / MENNECY CS 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 18 janvier 2026 à 18h10.

Amende réglementaire à JANVILLE LARDY ASL pour transmission tardive.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / ST MICHEL FC 91 1 * Essonne du 21 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 20h30, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

ST GERMAIN SAINTRY 1 / ATHIS-MONS USO 1 * Essonne du 21 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer le 28 janvier 2026, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT SENIORS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

EPINAY ATHLETICO FC

Match n° 53711549 Seniors D2/A du 18 janvier 2026 : EPINAY ATHLETICO FC 1/ MENNECY CS 1 : -1 point.

Match n° 53713309 Seniors D4/B du 18 janvier 2026 : MENNECY CS 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 : -1 point.

PORT. RIS ORANGIS

Match n° 53712570 Seniors D4/A du 18 janvier 2026 : DOURDAN SPORTS 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 : -1 point.



FMI NON PARVENUES DU 18 JANVIER 2026

D3/B

Match n° 53712335 * BRUNOY FC 1 / LONGJUMEAU FC 2

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

D5/A

Match n° 53713959 * ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D5/C

Match n° 53715464 * VILLEMOISSON FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 2

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Matches à jouer le 22 février 2026

PARAY FC 2 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/A remis du 12 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 2 / MONTGERON ES 2 * D4/B remis du 11 janvier 2026

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B remis du 2 novembre 2025

SO VERTOIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A remis du 11 janvier 2026

VILLABE ETS 2 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 * D5/A remis du 11 janvier 2026

ST VRAIN FC 2 / ST MICHEL FC 91 3 * D5/B remis du 11 janvier 2026

MAROLLES US FC 1 / EVRY COURCOURONNES 2 * D5/C remis du 18 janvier 2026

Matches à jouer le 1^{er} mars 2026

AIGLE FERTOISE 1 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A remis du 21 décembre 2025

MONTGERON ES 1 / ST GERMAIN SAINTTRY 1 * D3/A remis du 7 décembre 2025

BREUILLET FC 2 / STE GENEVIEVE FC 4 * D3/B remis du 14 décembre 2025

TREMLIN FOOT 1 / ST GERMAIN SAINTTRY 2 * D4/A remis du 19 octobre 2025

EPINAY ATHLETICO FC 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 3 * D4/B remis du 12 octobre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D5/B remis du 11 janvier 2026



Match à jouer le 1^{er} mars 2026

BALLAINVILLIERS AS 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/B rejoué du 12 octobre 2025

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. du DEF relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 2 / LISSOIS FC 2* D5/C du 1^{er} février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VAL YERRES CROSNE 2 / DRAVEIL FC 1 * D1 du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00 au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEBON SPF 1 / ST MICHEL FC 91 3 * D5/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / COURCOURONNES FC 1 * D2/A du 25 janvier 2026

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00.

DRAVEIL FC 2 / IGNY AFC 3 * D2/B du 25 janvier 2026

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

EPINAY ATHLETICO FC 1 / ULIS CO 2 * D2/A du 25 janvier 2026

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

EPINAY ATHLETICO FC 2 / TROIS VALLEES FC 2 * D4/B du 25 janvier 2026

Demande d'EPINAY ATHLETICO FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres) pour jouer à 14h00.



Match n° 53673365 du 18 janvier 2026

DRAVEIL FC 1 / PALAISEAU US 2 * D1

Courriel de la Mairie de DRAVEIL.

Courriel de DRAVEIL FC.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de DRAVEIL reçu le 16 janvier 2026 à 12h22.

Courriel de PALAISEAU US.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 22 février 2026 à 15h00.

Match n° 53711549 du 18 janvier 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / MENNECY CS 3 * D2/A

Courriel et rapport de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de MENNECY CS.

La Commission enregistre le résultat :

EPINAY ATHLETICO FC 1 : 3 buts

MENNECY CS 3 : 1 but

Match n° 53711862 du 18 janvier 2026

VAL YERRES CROSNE 3 / AIGLE FERTOISE 1 * D3/A

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VAL YERRES CROSNE 3.

Amende réglementaire à VAL YERRES CROSNE.

Match n° 53713306 du 18 janvier 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 3 / RIS ORANGIS US 2 * D4/B

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de GRIGNY du parc des sports et loisirs reçu le 16 janvier 2026 à 18h09.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 22 février 2026 à 16h00.

Match n° 53715466 du 18 janvier 2026

AIGLE FERTOISE 2 / ATHIS-MONS USO 2 * D5/C

Demande d'AIGLE FERTOISE de changement d'horaire via Footclubs, le 14 janvier 2026 pour jouer à 14h30.

Amende réglementaire à AIGLE FERTOISE pour demande tardive.

Match n° 53712341 du 25 janvier 2026

STE GENEVIEVE FC 4 / ETAMPES FC 1 * D3/B

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00.



Match n° 53715470 du 25 janvier 2026

LISSOIS FC 2 / VERT LE GRAND US 1 * D5/C

Courriel de la Mairie de LISSES.

En raison de l'organisation d'une animation sport adapté pour le Téléthon, la Commission programme la rencontre à 14h30.

CHAMPIONNAT CDM

Match n° 53716685 du 26 octobre 2025

VILLABE ETS 5 / EPINAY SUR ORGE SC 5 * D1

Reprise du dossier

Courriel d'EPINAY SUR ORGE SC.

La Commission reporte la rencontre au mercredi 22 avril 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53716696 du 18 janvier 2026

VILLABE ETS 5 / MORSANG SUR ORGE FC 5 * D1

Courriel de la Mairie de VILLABE.

Courriel de VILLABE ETS.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VILLABE reçu le 16 janvier 2026 à 16h38.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53716813 du 25 janvier 2026

LISSOIS FC 5 / ST CHERON ES 5 * D2

Courriel de la Mairie de LISSES. Fermeture des terrains.

La Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 2026.

COUPE ESSONNE U14

FMI NON PARVENUE DU 10 JANVIER 2026

Match n° 55264835 * DOURDAN SPORTS 1 / MENNECY CS 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 janvier 2026.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / BREUILLET FC 1 du 31 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.



CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 17 JANVIER 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 27 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53723461 * RIS ORANGIS US 3 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/B

Match n° 54604424 * LISSOIS FC 2 / EVRY FC 4 * D4/C

Match n° 54604425 * ETAMPES FC 4 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/C

D3/C

Match n° 53723660 * PAYS LIMOURS ENT 1 / ORSAY BURES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 janvier 2026.

D4/C

Match n° 53723660 * PORT. RIS ORANGIS 1 / DRAVEIL FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 janvier 2026.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

TREMLIN FOOT 1 / BRETIGNY FCS 3 * D2/A du 24 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

BREUILLET FC 1 / ATHIS-MONS USO 2 * D4/E du 24 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Match n° 53722884 du 17 janvier 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 3 / RIS ORANGIS US 2 * D1

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de GRIGNY du parc des sports et loisirs reçu le 16 janvier 2026 à 18h09.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 31 janvier 2026.



Match n° 53723461 du 17 janvier 2026

RIS ORANGIS US 3 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/B

Demande de RIS ORANGIS US de changement d'horaire via Footclubs, le 15 janvier 2026 pour jouer à 13h00.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à RIS ORANGIS US pour demande tardive.

Match n° 54604429 du 24 janvier 2026

ORSAY BURES FC 1 / VILLEBON SPF 1 * D3/C

Demande d'ORSAY BURES FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00 au stade Municipal N°2 à ORSAY (terrain synthétique).

Match n° 54604782 du 17 janvier 2026

MASSY 91 FC 4 / EVRY FC 5 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'EVRY FC 5.

Amende réglementaire à EVRY FC.

Match n° 54604429 du 24 janvier 2026

DRAVEIL FC 2 / LISSOIS FC 2 * D4/C

Demande de DRAVEIL FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15H30.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 17 JANVIER 2026

D1

Match n° 53720288 * PALAISEAU US 1 / MASSY 91 FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72h du 17 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Match à jouer le 21 février 2026

PALAISEAU US 1 / ULIS CO 1 * D1 remis du 29 novembre 2026



Match n° 53720288 du 17 janvier 2026

PALAISEAU US 1 / MASSY 91 FC 2 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 14 janvier 2026 pour jouer à 17h00 au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe).

Accord de MASSY 91 FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

COUPE ESSONNE U16

FMI NON PARVENUE DU 11 JANVIER 2026

Match n° 55265033 * ULIS CO 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 janvier 2026.

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / DOURDAN SPORTS 1 du 21 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 55265032 du 14 janvier 2026

RIS ORANGIS US 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1

Courriel de VERT LE GRAND US nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait (avisé) de l'équipe de VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1.

L'équipe de RIS ORANGIS US 1 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 18 JANVIER 2026

D4/D

Match n° 54584106 * JANVILLE LARDY ASL 1 / ST GERMAIN SAINTTRY 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Amende réglementaire à JANVILLE LARDY ASL pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).



Matches à jouer le 22 février 2026

FLEURY 91 FC 3 / ST MICHEL FC 91 1 * D2/A remis du 18 janvier 2026
ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / DRAVEIL FC 2 * D3/B remis du 11 janvier 2026
BONDOUNFLE AMC 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/B remis du 11 novembre 2025

Matches à jouer le 8 mars 2026

TREMLIN FOOT 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1 remis du 2 novembre 2025
BONDOUNFLE AMC 1 / BOISSY FC 1 * D4/B remis du 18 janvier 2026
MAROLLES US FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D4/C remis du 11 janvier 2026
PLESSIS PATE ES 1 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 * D4/C remis du 23 novembre 2025
BREUILLET FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D remis du 21 décembre 2025

Match à jouer le 5 avril 2026

PLESSIS PATE ES 1 / ST MICHEL FC 91 2 * D4/C remis du 21 décembre 2025

Demandes de changement de terrain via Footclubs

BALLANCOURT FC 1 / FLEURY 91 FC 3 * D2/A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal N°1 (terrain en herbe).

SOISY SUR SEINE AS 1 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D3/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / STE GENEVIEVE FC 3 * D4/A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Sandrine Soubeyrand à BRUYERES LE CHATEL (terrain synthétique).

IGNY AFC 1 / EVRY FC 4 * D4/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VAL YERRES CROSNE 2 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

DRAVEIL FC 1 / MONTGERON ES 1 * D2/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

MNVDB FC 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

VILLEMOISSON FC 1 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/D du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de BALLANCOURT FC

BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 2 / BRETIGNY FCS 4 * D3/A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer le 24 janvier 2026 à 18h00, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 * D1 du 25 janvier 2026

Demande de PALAISEAU US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (gestion des terrains) pour jouer à 16h30 au stade de la Poupardière à VILLEJUST (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.



DRAVEIL FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/B du 25 janvier 2026

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 12h00 au stade Alain Fournier N°2 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

GRIGNY FOOTBALL 91 3 / ATHIS-MONS USO 1 * D4/A du 25 janvier 2026

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation du planning) pour jouer à 14h00.

BOISSY FC 91 1 / BALLAIN-VILLIERS ENT 1 * D4/B du 25 janvier 2026

Demande de BOISSY FC 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 12h00.

Match n° 53720058 du 14 décembre 2025

EPINAY SUR ORGE SC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel d'EPINAY SUR ORGE SC.

La Commission programme la rencontre le 22 février 2026 à 12h30.

Match n° 54582329 du 18 janvier 2026

COUDRAYSIEN FC 1 / COURCOURONNES FC 1 * D4/A

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 22 février 2026 le 13 janvier 2026 à 17h13.

Accord de COURCOURONNES FC.

Refus de la Commission.

Amende réglementaire à COUDRAYSIEN FC pour demande tardive.

CHAMPIONNAT U18

Matchs à jouer le 22 février 2026

VERRIERES LE BUISSON 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/A remis du 23 novembre 2025

VILLEMOISSON FC 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 * D3/B remis du 30 novembre 2025

Demande de changement de terrain via Footclubs

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D2/A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Miaud N°2 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

VILLEMOISSON FC 1 / ST MICHEL FC 91 2 * D3/B du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.



VILLEMOISSON FC 1 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B du 8 février 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 25 janvier 2026

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaire) pour jouer à 13h30.

Match n° 53718929 du 16 novembre 2025

EPINAY SUR ORGE SC 1 / BONDOUNFLE AMC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel d'EPINAY SUR ORGE SC.

La Commission programme la rencontre le 8 mars 2026 à 12h30.

Match n° 53718818 du 18 janvier 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de GRIGNY du parc des sports et loisirs reçu le 16 janvier 2026 à 18h09.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53718955 du 18 janvier 2026

EPINAY SUR ORGE SC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D2/B

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Frais d'arbitrage à la charge de VIRY CHATILLON ES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements pour non-respect des obligations.

Match n° 53718956 du 18 janvier 2026

DRAVEIL FC 1 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D2/B

Courriel de la Mairie de DRAVEIL.

Courriel de DRAVEIL FC.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de DRAVEIL reçu le 16 janvier 2026 à 12h22.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54577038 du 18 janvier 2026

ST GERMAIN SAINTRY 1 / GRIGNY FC 1 * D3/C

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.



La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de GRIGNY FC 1.
Amende réglementaire à GRIGNY FC.
Frais d'arbitrage à la charge de GRIGNY FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT VETERANS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

PORT. RIS ORANGIS

Match n° 53717762 Vétérans D3/B du 18 janvier 2026 : PORT. RIS ORANGIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 : -1 point.

FMI NON PARVENUES DU 18 JANVIER 2026

D1

Match n° 53717203 * MONTGERON ES 1 / SAVIGNY FOOT CO 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 54410323 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / MASSY 91 FC 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 27 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 54410324 * ST GERMAIN SAINTRY 1 / VIGNEUX FCO 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D3/A

Match n° 53717670 * PALAISEAU US 1 / WISSOUS FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



Matches à jouer le 22 février 2026

VILLABE ETS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D2/A remis du 21 décembre 2025

SO VERTOIS 1 / BONDOUFLE AMC 2 * D3/C remis du 21 décembre 2025

CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS 1 / SACLAS MERREVILLE US 2 * D4/A remis du 21 décembre 2025

Matches à jouer le 8 mars 2026

PLATEAU SACLAY ES 1 / BERGERIES AS 1 * D3/C remis du 30 novembre 2025

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D3/C remis du 21 décembre 2025

Demandes de changement de terrain via Footclubs

MENNECY CS 1 / VIGNEUX FCO 1 * D1 du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Jean-Jacques 1 (terrain en herbe).

VILLEMOISSON FC 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade des Erables (terrain synthétique).

AIGLE FERTOISE 2 / LONGJUMEAU FC 1 * D4/B du 1^{er} février 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Carnot à LA FERTE ALAIS (terrain en herbe).

Match n° 53717858 du 25 janvier 2026

BERGERIES AS 1 / SO VERTOIS 1 * D3/C

Courriel de Val d'Yerres Val de Seine pour la fermeture du stade des Bergeries.

La Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 2026.

Match n° 53718067 du 25 janvier 2026

TOURNELLES CONCY 1 / CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS 1 * D4/A

Reprise du dossier.

Courriel de la Mairie de YERRES.

Au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+45 ANS

Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8.1 du RSG du DEF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

PORT. RIS ORANGIS

Match n° 54571360 +45 ans Poule C du 18 janvier 2026 : VIGNEUX FCO 4 / PORT. RIS ORANGIS 4 : -1 point.

FMI NON PARVENUE DU 11 JANVIER 2026

Poule D

Match n° 54571971 * VAL YERRES CROSNE 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4

Reprise du dossier.



La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 27 janvier 2026.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ST MICHEL FC 91 4 / EVRY FC 4 * Poule A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au René Fayel (terrain synthétique).

VILLEMOISSON FC 4 / MNVDB FC 5 * Poule E du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade des Gardes Messiers (terrain stabilisé).

Match n° 54572670 du 18 janvier 2026

BERGERIES AS 4 / ST CHERON ES 4 * Poule F

Courriel de la Mairie de DRAVEIL.

Courriel des BERGERIES AS.

Courriel de ST CHERON.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de DRAVEIL reçu le 16 janvier 2026 à 12h22.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54571088 du 25 janvier 2026

VILLABE ETS 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54571089 du 25 janvier 2026

OLLAINVILLE AS 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

Demande d'OLLAINVILLE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30, en raison d'un match Vétérans à 9h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54571091 du 25 janvier 2026

WISSOUS FC 4 / ATHIS-MONS USO 4 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de WISSOUS du stade du château Gaillard.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54572006 du 25 janvier 2026

VAL YERRES CROSNE 4 / VILLEJUST AVENIR 4 * Poule D

Demande de VILLEJUST AVENIR de changement de date via Footclubs pour jouer le 22 février 2026.

Refus de la Commission, au vu du motif invoqué.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 25 janvier 2026.



+55 ANS

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 18 JANVIER 2026

Match n° 54574374 * EPINAY SUR ORGE SC 6 / JANVILLE LARDY ASL 6 * Poule B

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 27 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

TI 72h du 18 janvier 2026 à jouer à une date ultérieure

MORSANG SUR ORGE FC 6 / BOUSSY-QUINCY FC 6 * Poule C

Demande de changement de date via Footclubs

VILLEBON SPF 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A du 25 janvier 2026

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation terrains) pour jouer le 8 mars 2026.

Match n° 5457375 du 18 janvier 2026

BONDOUNFL AMC 6 / PALAISEAU US 7 * Poule B

Courriel de BONDOUNFL AMC.

Les équipes ont inversé la rencontre pour jouer à PALAISEAU le 18 janvier 2026.

Le match retour (n° 54554415) aura lieu à BONDOUNFL le 10 mai 2026.

Match n° 5457378 du 18 janvier 2026

ST MICHEL FC 91 6 / RIS ORANGIS US 6 * Poule B

Demande de ST MICHEL FC 91 d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

(Deux matchs sur le même terrain à la même heure).